

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 9 octobre 2007, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et le conseiller suivants : Dianne Duchesne, Denise Dubois et Éric Poiré. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absents : Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2007-10-158

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la session du 10 septembre 2007 et celui du 24 septembre 2007;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Rapport des comptes à payer :
    - Liste au montant de 127 063,00 \$;
  - b) Chèques de paie du mois de septembre 2007 :
    - Paie du 11 septembre 2007 au montant de 18 017,66 \$;
    - Paie du 25 septembre 2007 au montant de 21 020,00 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de septembre 2007;
7. Demande d'aide financière au Volet II – Sylviculture La Vérendrye inc.;
8. Adoption des prévisions budgétaires 2008 de l'OMH de Macamic;
9. Gestionnaire privé pour le Centre Joachim-Tremblay;
10. Représentant – École des 4 Cantons;
11. Demande de subvention – Université du Québec en Abitibi-Témiscaminque;
12. Dépôt d'un document concernant les statistiques 2007 de la Collection Claude-Morin;
13. Dossier Fortin-les-Berges;
  - a) Suivi du dossier;
  - b) Acte de vente avec M. Gilles Alain;
14. Convention de départ : Lucette Bastien;
15. Formation d'un comité pour les négociations avec la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
16. Règlement d'emprunt – marge de crédit;
17. Rapport des comités;
18. Questions diverses :

Aucune.
19. Période de questions;
20. Information du directeur général et secrétaire-trésorier;
21. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 10, 11, 12, 13a), 13b) et 20 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

**2007-10-159**

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION DU 10 SEPTEMBRE 2007 ET CELUI DU 24 SEPTEMBRE 2007**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Les procès-verbaux de la session du 10 septembre 2007 et celui du 24 septembre 2007 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**2007-10-160**

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Rapport des comptes à payer :
  - Liste au montant de 127 063,00 \$;
- b) Chèques de paie du mois de septembre 2007 :
  - Paie du 11 septembre 2007 au montant de 18 017,66 \$;
  - Paie du 28 août 2007 au montant de 21 020,00 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

6. **Correspondance reçue et envoyée de septembre 2007**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de septembre 2007.

2007-10-161

7. **APPUI AUX PROJETS DE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II;

ATTENDU QUE Sylviculture Lavérendrye inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE les projets demandés sont pour faire de l'élagage de plantation, du drainage, installation de ponceau et construction de chemin;

ATTENDU QUE ces projets ne contreviennent à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ces projets;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Denise Dubois appuyé par la conseillère Dianne Duchesne, il est unanimement résolu :

- d'appuyer les projets présentés par Sylviculture Lavérendrye inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II;
- d'autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ces projets.

Adoptée à l'unanimité.

2007-10-162

8. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008 DE L=OFFICE MUNICIPAL D=HABITATION DE MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte les prévisions budgétaires de l=Office municipal d=habitation de Macamic pour l=année 2008 et accepte d=assumer 10% du déficit, soit un montant de 12 302 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2007-10-163

9. **GESTIONNAIRE PRIVÉ POUR LE CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Considérant l'entente avec le gestionnaire du Centre Joachim-Tremblay;

Considérant que l'Association du hockey mineur de Macamic n'opère plus, faute de joueurs en nombre suffisant;

Considérant qu'il est dans l'intérêt financier des deux parties;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte de verser un montant supplémentaire maximal de 12 835 \$ pour la perte de revenu de location de glace au gestionnaire du Centre Joachim-Tremblay pour la saison 2007-2008. Ce montant sera diminué en fonction des locations éventuelles par le hockey mineur de La Sarre et par les revenus du tournoi pré-novice et du tournoi novice.

Adoptée à l'unanimité.

2007-10-164

14. **CONVENTION DE DÉPART DE LUCETTE BASTIEN**

Considérant la fin des activités de l'Association du hockey mineur de Macamic;

Considérant que l'emploi de madame Bastien était principalement relié à l'Association du hockey mineur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le directeur général, monsieur Denis Bédard soit autorisé à négocier et à signer pour et au nom de la Ville une entente de départ et de séparation avec madame Lucette Bastien.

Adoptée à l'unanimité.

2007-10-165

15. **FORMATION D'UN COMITÉ POUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Le maire, Daniel Rancourt, et le conseiller, Éric Poiré soient nommés pour représenter la municipalité au sein du comité pour les négociations avec la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon concernant la vente de l'hôtel de ville. La conseillère, Dianne Duchesne est nommée substitut.

Adoptée à l'unanimité.

2007-10-166

16. **MARGE DE CRÉDIT (EMPRUNT TEMPORAIRE DE 350 000 \$**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon au montant de 350 000 \$ au folio 6790, et ce, en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt No 06-070.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou les secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt ou Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Rapport des comités**

La conseillère Dianne Duchesne fait rapport de sa dernière réunion de la Corporation du transport adapté.

18. **Questions diverses :**

Aucune

19. **Période de questions**

Monsieur Léopold Roy mentionne qu'il y a beaucoup de gravier et de roche sur le trottoir sur le côté de la gare.

**2007-10-167**

21. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu d'ajourner l'assemblée au 22 octobre prochain. Il est 20 h.

ADOPTÉ.